

Bruxelles, 16 juillet 1872.

Monsieur le Professeur,

J'apprends avec surprise par
votre honoree lettre d'il y a 15 de ce mois
que notre excellent ami M. le Prof.
Parlatore vous aurait informé
que j'ai été indemnisé de la perte
des plantes envoyées l'année
dernière et je m'empresse de
vous dire que c'est tout le
contraire qu'il devait vous
communiquer. L'Administration
des chemins de fer m'a fait
savoir dès le principe qu'il
n'y avait pas lieu à réclamation
puis que le destinataire avait
accepté le colis, que celui-ci
aurait pu refuser l'acceptation
ou faire dresser procès verbal

de l'état des plantes à leur arrivée.
J'ai expliqué tout cela à
M^r Parlatore et j. ne suis pas
peu surpris d'apprendre que
la mémoire lui a fait défaut.

Ainsi que j'ai écrit à
votre jardinier chef, vous
devez faire vous même les
démarches nécessaires pour
être indemnisé de la perte.

Croyez moi mon cher
Monsieur

Votre sincèrement dévoué

J. Linden